

ARRETE DU MAIRE

PORTANT FERMETURE PROVISoire DU PARC MUNICIPAL « LES JARDINS DE L'EUROPE »

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande du service Espaces Verts de la mairie d'Aucamville en date du 11 avril 2023,

Considérant que pour permettre des travaux de plantation et d'irrigation et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation et des usagers du parc, il y a lieu de régler l'ouverture du parc municipal « Les Jardins de l'Europe » selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1 : Le parc municipal « Les Jardins de l'Europe » sera fermé le lundi 17 avril 2023 de 06 heures à 17 heures pour permettre des travaux de plantation et d'irrigation par le service Espaces Verts de la mairie d'Aucamville.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service de Police municipale.

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de la Police municipale.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, 11 avril 2023
Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).